



Surveillance réglementaire des métaux lourds (Plomb_Pb, Arsenic_As, Cadmium_Cd et Nickel_Ni) dans l'air ambiant Site "Strasbourg_Carpe-Haute" - Valeurs des 12 derniers mois en date du 31/12/18

Fin des mesures le 31/12/2018 (Transfert vers le site "Strasbourg Clémenceau" en 2019)

Appareil de mesures : préleveur actif moyen débit (Leckel)

Norme suivie pour le prélèvement : NF EN 12341

Norme suivie pour les analyses : NF EN 14902

Durée du prélèvement : 7 jours

Fréquence d'échantillonnage : 4 périodes de 2*1 semaine réparties dans l'année

Matrice : air ambiant, fraction particule PM10

Lieu de mesures : Strasbourg (Dept.67)

Unité : $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour le plomb et ng/m^3 pour les 3 autres métaux



Résultat inférieur ou égal à la limite de quantification : Application mesure LQ/2 selon règles définies par le guide IPR*

Validation des données : les mesures 2018 ont été validées techniquement et environnementalement.

*Implementing Provisions on Reporting (dispositions d'exécution sur la déclaration des données)

	Pb ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Cd (ng/m^3)	As (ng/m^3)	Ni (ng/m^3)
Moyenne annuelle civile 2018	0,0046	0,3	0,6	1,1
Valeur cible/Valeur limite_ année civile	0,50	5	6	20

Evolution des concentrations moyennes hebdomadaires en métaux lourds des 12 derniers mois sur le site de Strasbourg_Carpe Haute

